

# Scot : un sigle un peu moins mystérieux

La première réunion publique d'information sur le schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays Giennois s'est déroulée mercredi soir au centre socioculturel de Briare.

« Vous informer et vous écouter », tels étaient les objectifs affichés de cette réunion présentée par Thierry Goirand, président du Syndicat mixte du Pays du Giennois et maire de Faverelles. « Deux ans que l'on travaille sur le sujet, on avance à notre rythme », a-t-il ajouté en présentant les intervenants des deux cabinets d'étude qui ont exposé les grandes lignes de ce Scot.

## Mieux structurer le territoire

Le Scot est un document d'urbanisme opposable qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines. Il vise à préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

Après la phase de diagnostic sur l'état initial de l'environnement, la phase du PADD (Projet d'aménagement de développement durable) va conduire à l'élaboration du DOO (document d'orientation et d'objectifs) et du DAC (document d'aménagement



**SCOT TOUJOURS !** Une bonne centaine de personnes, citoyens et élus (ou futurs élus ?) se sont intéressés à l'avenir de leur territoire.

commercial) tout en préservant la TVB (trame verte et bleue). Mais derrière cette avalanche de sigles se dessine l'objectif majeur de mieux structurer le Pays giennois en termes d'urbanisation, de commerce, d'économie et de déplacement. Autrement dit, ce projet à 10 puis 20 ans va permettre de tracer le chemin de l'avenir du territoire quant à sa politique d'accueil de la population.

## Touche pas à mon PLU !

« Il y aura toujours un maire et toujours un PLU » (Plan local d'urbanisme) affirme Thierry

Goirand qui essaie d'être rassurant. Car, en tant que document d'aménagement organisant le territoire, le Scot « s'imposera à la globalité ». Il ne se substituera pas au PLU mais permettra de le mettre en place ; les communes devront accepter. « Le Scot va dicter la règle et les élus la suivront s'ils le peuvent ». Dans « cette anticipation de faisabilité de territoire », les élus des 31 (et bientôt 32 ?) communes du Pays giennois devront faire des choix cohérents. Lors de l'enquête publique, les citoyens pourront également donner leur avis. Des ajustements seront peut-être

nécessaires avant l'approbation de ce Scot fin 2014. À noter que, tous les 6 ans, le Scot sera évalué et des rectifications de tirs seront possibles.

Les quelques questions posées ensuite ont montré, s'il en était nécessaire, que le contenu et les marges de manœuvre de ce Scot ne sont pas encore bien connus, même de personnes éminentes. Mais comme l'a souligné Paul Laville, le sous-préfet de Montargis, « un Scot est une norme ; il faut un Scot ». ■

Bernard Guillard

➔ **Pratique.** Pour en savoir plus : [www.loire-pays-giennois.fr](http://www.loire-pays-giennois.fr)